



MUNICIPALITE
DE
PREVERENGES

1028 Préverenges, le 21 novembre 2011

**COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL
N° 4/11**

Plan de législature 2011 - 2016

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Municipalité de Préverenges, entrée en fonction le 1^{er} juillet 2011, a mené une réflexion sur les axes prioritaires qu'elle entend privilégier durant la législature 2011-2016. Elle a souhaité établir un plan de législature donnant une vision d'avenir « pour » la commune. Ce document est un élément important pour la mise en œuvre de la politique de la Municipalité et donne les orientations des actions qu'elle entend mener.

Il reflète la volonté commune de l'ensemble de la Municipalité qui présente ses intentions en termes d'actions et de réalisations pour la durée de la législature. Ce plan est établi en prenant en compte le développement et les besoins actuels de la commune.

Ce document est destiné à la population de Préverenges, et en particulier aux membres du Conseil communal, dans un souci de transparence et de partenariat entre Autorité municipale et citoyens.

La Municipalité s'attachera à suivre ce plan dont le contenu ne se veut pas rigide mais susceptible d'évoluer sous l'influence de facteurs extérieurs ou de nouveaux besoins imprévisibles à ce jour.

Ce programme est dès lors présenté de manière très synthétique traduisant une volonté d'aborder les thèmes traités de façon avant tout pragmatique.

2. Développement

Objectifs principaux de la Municipalité

1. Adaptation de l'organisation et de la structure de l'administration communale et des services communaux aux besoins et attentes d'une population de plus de 5'000 habitants.
2. Meilleure gestion du territoire communal, caractérisée notamment par une politique active d'acquisitions foncières.
3. Développement de Préverenges en favorisant la qualité de vie des aînés et l'accueil des enfants dans les secteurs pré et parascolaires.

